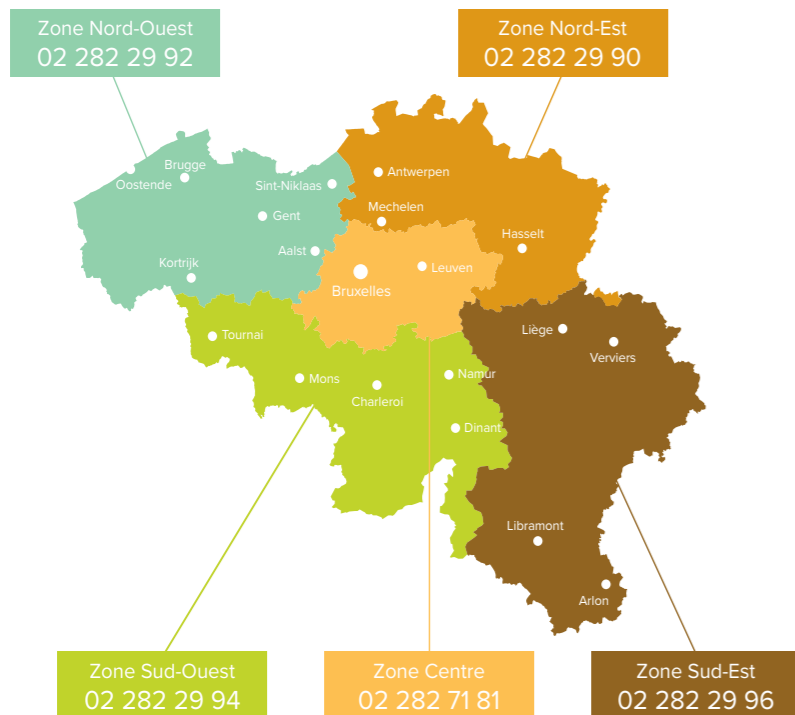


Vous prévoyez des travaux ? Notifiez-les à temps auprès de fluxys !

- **En ligne**, c'est simple et rapide :
 - En Wallonie et à Bruxelles : <https://klim-cicc.be>
 - En Flandre : <https://klip.vlaanderen.be>
- Vous recevrez une **confirmation** que Fluxys possède une canalisation de gaz naturel à proximité.
- Appelez ensuite le centre d'exploitation régional un collaborateur Fluxys passera **gratuitement** :
 - pour indiquer l'emplacement de la canalisation ;
 - pour discuter avec vous des **prescriptions de sécurité**.

Prendre rendez-vous avec un collaborateur Fluxys : appelez le centre d'exploitation régional



Si vous touchez quand même une canalisation de transport de gaz naturel de fluxys : cessez immédiatement les travaux

Signalez toujours tout endommagement au Dispatching de Fluxys (0800 90 102), même s'il est très léger et même si seul le revêtement d'une canalisation a été touché.
Sur le long terme, tout endommagement à une canalisation ou à son revêtement peut avoir des conséquences.
En cas d'endommagement, un patrouilleur Fluxys viendra gratuitement sur place.



N'utilisez pas de GSM à proximité



Vous travaillez avec un engin ?
Éteignez le moteur !



Ne fumez pas



Éloignez-vous du lieu de l'endommagement
et cherchez un abri

- **Pas de fuite de gaz ?** Tenez-vous à **au moins 50 mètres**
- **Fuite de gaz ?** Tenez-vous à **au moins 200 mètres**



Appelez le numéro d'urgence de **Fluxys (0800 90 102)** ou les **services de secours (112)** et suivez les instructions.

fluxys



Une canalisation de transport de gaz naturel de Fluxys passe près de chez vous : comment travailler et réaliser des constructions en toute sécurité ?

Une canalisation de gaz naturel de Fluxys passe par votre terrain ou à proximité immédiate de celui-ci. Les travaux pour lesquels vous devez **creuser ou poser des constructions** peuvent l'endommager et causer une fuite de gaz.

- Il est donc important de **notifier** ces travaux à Fluxys au préalable.
- La concertation avec Fluxys est un élément essentiel pour examiner **ensemble** la manière d'effectuer vos activités en toute sécurité.
- N'entamez les travaux qu'après la venue **sur place** d'un collaborateur Fluxys et après avoir reçu de sa part les prescriptions de sécurité nécessaires.

Fluxys Belgium · Siège social · Avenue des Arts 31 · 1040 Bruxelles
Tél. 02 282 72 11 · Fax 02 230 02 39 · www.fluxys.com/belgium ·
TVA BE 0402.954.628 · RPM Bruxelles

Editeur responsable : Erik Vennekens - Avenue des Arts 31 - 1040 Bruxelles - D/2022/9484/9
CORP-EXTR-IN-13.02.02.00-F, v4.0 mai 2022

Le creusement ou la réalisation de constructions peuvent endommager la canalisation de gaz naturel

- Vous voulez commencer un **potager** ? Aucun problème, vous pouvez planter et récolter vos légumes sans consulter Fluxys, tant que cela se limite à des travaux de terrassement en surface.
- Vous voulez planter des **arbres fruitiers** ? Ou aménager une **haie** ou une **clôture** autour de votre habitation ? Peut-être comptez-vous cultiver des tomates dans une **serre** ? Des **travaux d'excavation** plus profonds sont prévus dans le potager ? Il vous faut dès lors consulter Fluxys avant le début des travaux.
- Exemple : vous organisez une fête dans votre jardin et installez pour ce faire une **tonnelle**. Dans ce cas, vous devez contacter Fluxys.
- Mais vous comptez peut-être aménager une **terrasse, un carport, un sauna, une piscine, une balançoire, un poulailler, un box garage, un abri de jardin** ou une **boîte aux lettres** ? Dans ce cas, vous devez contacter Fluxys.
- Vous prévoyez de **stocker** des équipements ou matériaux de construction ? Ou des substances inflammables telles que des bouteilles de gaz ou du bois à brûler ? Dans ce cas, contactez Fluxys au préalable.
- Il existe donc **de nombreuses situations qui peuvent impliquer un risque** pour la canalisation de gaz naturel de Fluxys. Notifiez donc toujours vos travaux à temps à Fluxys, afin que nous analysions ensemble la manière de concrétiser vos projets. Vous faites appel à un entrepreneur ? Rappelez-lui qu'il doit également notifier ses travaux auprès de Fluxys.



Voici quelques exemples de travaux que vous devez signaler. en cas de doute, veuillez contacter le centre d'exploitation régional.



Planter un arbre



Planter une haie



Placer une boîte aux lettres



Construire une maison



Creuser une piscine



Placer un abri de jardin



Placer un poulailler



Placer une balançoire



Placer une clôture



Placer une serre



Placer une tonnelle



Aménager une terrasse